



AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE  
AU CANADA

## LETTRE-CIRCULAIRE DE RAPPEL N° 001/AGOT/COA/17

Destinataire in fine

Suite à des changements intervenus dans la procédure d'attribution des visas, l'ambassade de la République de Guinée au Canada informe qu'à compter du 30 avril 2015, le candidat à l'obtention d'un visa pour la Guinée devra fournir :

- un passeport en cours de validité ;
- un formulaire de visa dûment rempli ;
- une copie du billet d'avion (pour les cas d'urgence) ;
- un paiement de la somme de cent dollars canadiens (pour 3 mois) cent cinquante dollars canadiens (pour 6 mois) ou de deux cents dollars canadiens (pour 12 mois).

Le paiement du montant suscité se fait au nom de l'ambassade par mandat poste, par chèque certifié ou par versement/virement bancaire au compte n° 00006-1024660 domicilié à la Banque Royale du Canada (R.B.C).

Les paiements directs en espèces, par chèque personnel, carte de débit ou de crédit ne sont plus acceptés.

L'ambassade se réserve un délai de 72 heures (trois jours ouvrables) pour le traitement du dossier de demande de visa.

Pour plus d'informations veuillez visiter le site: [www.ambaguinee-ca.com](http://www.ambaguinee-ca.com).

L'ambassade sait compter sur la bonne compréhension de chacun et de tous et vous prie de croire en l'assurance de sa considération distinguée.



Ottawa, le 31 janvier 2017

L'Ambassadeur

Dr. Saramady TOURÉ

483, RUE WILBROD  
OTTAWA, ONTARIO  
K1N 6N1

TÉL: (613) 789-8444

FAX: (613) 789-7560